

## Versement d'une subvention au Syndicat du Marais de Saône

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Le bassin versant de la Source d'Arcier est une zone de protection dont le marais de Saône constitue une part importante. Cependant une très faible partie des consommateurs de cette eau potable connaît la provenance de l'eau et sa protection.

En conséquence, dans un souci de transparence, la Ville souhaite compléter l'information déjà diffusée afin de sensibiliser les habitants sur l'origine de cette eau. Il est important que les Bisontins concernés sachent que leur eau transite par le site naturel remarquable qu'est le marais de Saône et qu'ils soient informés des projets et actions menés sur ce bassin d'alimentation.

La diffusion de ce document à 9 500 exemplaires supplémentaires occasionnera un surcoût complémentaire pour le syndicat de 5 500 € HT pour les deux numéros restants à paraître en 2005, pour lesquels le plan de financement suivant serait adopté :

Surcoût prévisionnel : 5 500 € HT

Participation Syndicat du Marais de Saône : 50 %

Participation Ville de Besançon : 50 % (plafonné à 2 750 € HT suivant surcoût réel).

La participation de la Ville serait versée en deux fois sous forme de subvention, sur demande écrite du Syndicat du Marais de Saône, avec fourniture des justificatifs correspondants.

La dépense correspondante, soit 2 750 €, sera prélevée au chapitre 67.6743/ 30700 du Budget Eaux qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant en provenance du chapitre 011.618/30700.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le versement de la subvention au Syndicat du Marais de Saône selon les modalités proposées,
- autoriser le transfert de crédits mentionné ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer les documents à intervenir dans le cadre de cette opération.

**«M. Jean ROSSELOT** : J'ai regardé ce rapport et il me paraît un peu bizarre. J'ai une question à vous poser, Monsieur le Maire : est-ce que vous avez dédié, outre à ceux que vous appelez «les Bisontins concernés» qui sont je crois les habitants de la boucle, des brochures du même type sur la qualité des eaux de la Loue à Planoise, sur la qualité des nappes des sous-sols de Thise et Chailluz pour l'autre partie de la ville ? Est-ce que ça existe ? Je crois que là c'est spécifique au marais, au canton et peut-être même au Conseiller Général, je n'en sais rien. Il y a une vieille chanson qui me revient en tête...

**M. LE MAIRE** : Je vous en prie !

**M. Jean ROSSELOT** : ... ou une récitation je ne sais pas : «qui veut de l'eau de mon tonneau», je me demande si on ne peut pas appeler ça : qui veut de l'eau électorale de mon tonneau cantonal... Les autres parties de la ville ont-elles eu des brochures comme celle-ci ? J'ai mené ma petite enquête, je ne crois pas.

**M. LE MAIRE** : Vos propos ne sont pas dignes d'un conseil municipal, surtout en présence d'invités étrangers. Vous ne savez certainement pas que 40 % des Bisontins sont alimentés par l'eau qui vient du secteur de Saône et que nous avons effectivement intérêt à faire connaître ce qui se passe dans ce secteur, que là il y a aussi un marais qui, à ma connaissance, n'existe pas dans la plaine de Thise ou dans la Loue où l'on prend l'eau à Chenecey-Buillon. Donc je crois qu'il y a là une action d'information tout à fait intéressante mais vous avez tout à fait la possibilité de voter contre, Monsieur ROSSELOT. Je pense même que c'est ce que vous allez faire si vous êtes logique avec vous-même car je ne pourrais pas

imaginer que vous faites ce type de remarque assez désagréable pour le Conseiller Général, notre collègue Yves-Michel DAHOUI et que vous puissiez voter pour.

**M. Jean ROSSELOT** : Répondez-moi !

**M. LE MAIRE** : Je vous ai répondu que 40 % de l'eau de Besançon était concernée par le marais de Saône et qu'il est important que nous puissions évoquer cela et que les Bisontins le sachent.

Je salue nos amis neuchâtelois qui nous quittent et je leur dis «à bientôt» (applaudissements).

**M. Christophe LIME** : C'est une action de coopération que l'on mène avec le Syndicat du Marais de Saône depuis plusieurs années. Vous avez là l'information qui va arriver sur Besançon et donc tout particulièrement sur le quartier de la Boucle, la partie la plus concernée dans le cadre des captages au niveau de l'eau. C'est vrai qu'on a réfléchi pour savoir si on devait l'étendre ou pas à d'autres quartiers mais vous ne savez peut-être pas qu'une autre information est partie de la Ville sur les communes des secteurs de Saône, de Gennes, de Nancray, de Montfaucon pour aussi sensibiliser les habitants de ce secteur dans le cadre de la protection au niveau du captage d'Arcier et tout particulièrement au travers du Marais de Saône. Donc ce sont des actions qui sont en totale harmonie avec bien entendu les collectivités du plateau mais aussi du Syndicat du Marais de Saône qui développe un certain nombre d'activités touristiques, culturelles autour du marais. Il nous a semblé intéressant de pouvoir lier ces deux activités et je ne vois aucune connotation d'ordre politique puisque c'est depuis deux ou trois ans que nous menons ce type de coopération. Nous sommes également en train d'acquérir avec le marais un certain nombre de terrains. Donc c'est une des nombreuses actions que nous pouvons mener dans le cadre de la protection de l'arrivée de l'eau sur la Ville de Besançon en sachant qu'on a aussi d'autres actions sur d'autres secteurs, sur la Loue notamment où l'on a mené des actions de sensibilisations auprès de la population.

**Mme Nicole WEINMAN** : Un petit peu d'impertinence quand même par rapport au coût. Je pense que dans le cadre d'une sensibilisation à une démarche de promotion touristique du site, ce qui est intéressant d'ailleurs, je pense qu'en parler déjà régulièrement dans BVV ce serait bien et je ne suis pas sûre qu'en l'insérant dans cet excellent journal quotidien, l'Est Républicain, on en ait pour plus cher que ça. Et on touchera plus de 9 500 lecteurs !

**M. Pascal BONNET** : Je pense que Jean ROSSELOT sera rassuré peut-être provisoirement de votre réponse sur une absence de dimension électorale, quoiqu'on ait toujours des doutes. On est dans une logique de coût comme l'a évoqué Nicole WEINMAN ; quel serait le coût d'une diffusion à l'ensemble de la ville puisqu'on est dans un souci d'information qui dépasse le seul intérêt des usagers directement concernés par l'eau du Marais de Saône, tous les Bisontins sont intéressés je pense.

**M. LE MAIRE** : On a peut-être vu trop petit, on aurait dû le faire sur l'ensemble de la ville, c'est vrai.

**M. Pascal BONNET** : Quel serait le coût sur la ville et sur l'agglomération aussi ?

**M. LE MAIRE** : Donc vous nous demandez de faire un peu plus en fait ? Mais je n'en connais pas le coût.

**Mme Françoise BRANGET** : Monsieur le Maire, sans parler de guerre électoraliste, si vous deviez faire la promotion effectivement de l'eau de Besançon, autant la faire sur l'ensemble de la ville et sur tous les captages de la ville pour que les Bisontins sachent s'ils ont une eau d'égale qualité plutôt que de parler que 40 % seulement de l'alimentation des Bisontins.

Par contre moi j'ai une autre réflexion. C'est peut-être très bien de valoriser le Marais de Saône parce qu'au niveau touristique... si je ne vous intéresse pas, vous le dites...

**M. LE MAIRE** : Je vous entends Madame, vous ne me fascinez pas à un point tel que je sois obligé de vous regarder pour vous entendre.

**Mme Françoise BRANGET :** Vous avez l'air tellement passionné ! Valoriser quelque chose qui est spécifique et touristique, qui est agréable, le Marais de Saône, je n'en disconviens pas. Je veux aborder une autre question, celle des captages et de la connaissance des captages parce que vous savez que nous vivons dans une période très instable où nous ne sommes pas à l'abri des risques et on pourrait quelquefois avoir affaire à quelque esprit mal intentionné qui puisse s'intéresser de près aux captages. Donc ne pas faire trop de publicité autour de ces captages d'eau me semble beaucoup plus sécurisant pour les Bisontins qu'autre chose.

**M. LE MAIRE :** Autour des captages d'eau, il y a des zones de protection et c'est une information que je vous donne mais que je donne aussi à l'ensemble du Conseil ; tous les réservoirs d'eau de Besançon sont bien sûr totalement surveillés. Il y a d'ailleurs eu un incident il y a quelque temps où des gamins s'étaient introduits dans un château d'eau et la réaction des services a été tellement rapide qu'ils ont été pris encore à l'intérieur du château d'eau. Quant aux zones de captage, les périmètres de protection couvrent 102 km<sup>2</sup>. 102 km<sup>2</sup> c'est très difficile à protéger !

**M. Bernard LAMBERT :** Monsieur le Maire, je suis solidaire bien sûr des interventions précédentes et je pense que nous gagnerions à faire des économies en suivant ces propositions : utiliser soit BVV soit la Lettre de l'Agglo par un supplément à l'intérieur, sur un recto verso et on gagnerait en économies d'une part et aussi en diffusion, vous le disiez tout à l'heure, plus de nos concitoyens auraient l'information.

**M. Michel JOSSE :** Je suis d'accord avec ce que vient de dire M. LAMBERT.

**M. LE MAIRE :** Il connaît bien le sujet, il habite Morre, donc il est totalement concerné.

**M. Michel JOSSE :** Il serait peut-être plus judicieux de faire cette information par la lettre que M. LIME nous envoie avec la facture d'eau au lieu de dépenser cette somme d'argent, cela toucherait ainsi l'ensemble de la ville, ce qui serait très intéressant.

**M. LE MAIRE :** Bonne suggestion, à étudier. Christophe LIME me souffle à l'oreille que les factures n'arrivent qu'à 1/5<sup>ème</sup> des utilisateurs.

**M. Eric ALAUZET :** Mme BRANGET évoquait sans doute des actes malveillants. Je pense que la qualité de l'eau des Bisontins, à travers le marais et pour d'autres Bisontins d'autres sources, est moins exposée aux actes malveillants que malheureusement aux actes quotidiens, parfois en toute bonne foi, des utilisations d'agriculteurs, de mairies pour désherber leur domaine communal, de particuliers par les pratiques de divers produits de jardinage ou autres. Donc le but d'une revue comme celle-là c'est bien de sensibiliser chacun à des pratiques cohérentes et aux liens qu'on a, le plateau avec la Ville de Besançon ; l'eau est là-haut mais elle vient dans les robinets ici à Besançon, donc à mon avis, les risques pour l'eau c'est moins la malveillance que nos gestes quotidiens qui sont à tous les niveaux à modifier.

**M. Yves-Michel DAHOU :** Je ne répondrai pas à l'attaque de Jean ROSSELOT car ça n'a jamais été mon style en politique de m'agiter et de faire de la polémique. Je rappellerai simplement, parce que les éléments ont été très bien donnés par le maire notamment et par Christophe LIME que ce dossier a fait l'objet de l'unanimité des membres du comité syndical. Je crois que si Jean ROSSELOT s'intéresse de près à ce canton, il saura aussi qu'il y a des maires de sensibilités différentes et que leurs représentants expriment des sensibilités différentes. Or il n'y a pas eu une seule contestation sur la nécessité de cette diffusion dans la boucle pour une raison très simple d'ailleurs, c'est qu'il était assez paradoxal de donner une information en amont et que ceux qui profitaient de l'eau à Besançon n'aient aucune information par l'intermédiaire d'un journal qui n'est pas une feuille de chou. On a voulu la soigner et je crois qu'on a un retour qui est d'ailleurs excellent. C'est aussi un outil de pédagogie pour l'ensemble des enseignants, du public scolaire qui y trouve un intérêt évident. Voilà donc quelques éléments d'information. Si Jean ROSSELOT s'intéresse encore de plus près au canton, même si ça me paraît un peu prématuré, il devrait savoir que ça excède les limites cantonales puisqu'en amont ça vise aussi Naisey-les-Granges, Nancray, donc je l'invite à réviser sa géographie cantonale et que Battant qui sera desservi aussi n'est pas dans le canton de Besançon Sud et je n'ai pas l'intention de l'annexer.

**M. LE MAIRE :** C'est une information !

**M. Yves-Michel DAHOUI :** Ce qui me paraît assez révélateur, en fait, de l'état d'esprit de cette opposition, je dirais de manière générale, c'est que dans une instance où on travaille, où on fait avancer les dossiers avec l'unanimité, où on a fait l'effort d'amener tout le monde à la concertation, parfois sur des éléments qui ne sont pas très faciles d'ailleurs, avec les chasseurs, ceux qui veulent préserver l'environnement, les pêcheurs, on arrive à faire l'unanimité et à aller tous dans le même sens, le seul élément polémique sur ce dossier, le seul, l'unique depuis que j'en assume la présidence, est amené ici par Jean ROSSELOT.

**M. LE MAIRE :** Tu n'es pas surpris quand même ?

**M. Yves-Michel DAHOUI :** Je n'en suis pas surpris. Encore une fois ce n'est pas ma tasse de thé en politique et aux agitations on répond par des faits.

**M. Jean ROSSELOT :** Je remercie Yves-Michel DAHOUI de sa réponse, il n'y a eu aucune agitation. Je ne m'intéresse pas aux cantons, je m'intéresse aux Bisontins, je suis là pour ça et pas dans un autre cadre ou une autre circonscription puisqu'il l'entend comme ça. Et j'ai posé dans cette logique-là la question de savoir si les autres populations de la ville allaient bénéficier du même avantage, c'est tout. C'est une réponse de conseiller municipal et je ne suis pas obsédé, comme Yves-Michel DAHOUI par le canton.

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'on va arrêter là-dessus, si vous le voulez bien. Monsieur ROSSELOT, vous avez posé votre question, vous êtes tout à fait...

**M. Jean ROSSELOT :** J'ai posé une question pour les autres parties de la Ville de Besançon...

**M. LE MAIRE :** Vous avez tout à fait le droit de poser cette question...

**M. Jean ROSSELOT :** Les autres quartiers de la ville n'ont eu que la lettre de Christophe LIME et j'espère, Monsieur le Maire, qu'ils auront aussi une brochure de ce type.

**M. LE MAIRE :** Le compte rendu fera état bien entendu de vos propos, on a bien entendu ce que vous avez dit. Je pense que pour être cohérent, vous allez voter contre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

M. ALAUZET, Mme DAHAN, Mme SCHIRRER, M. BONNET n'ont pas participé au vote.

*Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.*